

QUOI FAIRE SI JE PENSE ÊTRE VICTIME D'UNE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL?

<p>N'oubliez pas qu'une violence à caractère sexuel peut être perpétrée par n'importe qui (une ou un proche, une inconnue ou un inconnu, etc.)</p>	<p>Ne vous blâmez pas. La seule personne responsable est la personne qui commet la violence à caractère sexuel. Laissez de côté les préjugés, les vôtres et ceux des autres.</p>
<p>Parlez-en à une personne en qui vous avez confiance. Choisir de parler de l'agression sexuelle peut vous aider.</p>	<p>Communiquez avec les ressources qui peuvent vous aider (voir page suivante).</p>
<p>Conservez tout élément de preuve et notez les détails : date, heure, endroit, nom de l'agresseuse ou de l'agresseur, noms des témoins, gestes posés, etc.</p>	<p>Communiquez avec le Guichet unique de votre campus.</p>

Voici les différentes options qui s'offrent à vous lorsqu'une telle situation se présente :

Si vous craignez être en danger, communiquez immédiatement avec le 911.

Allez chercher un support immédiat au Guichet unique de votre campus.

<p>En l'absence de la ressource du Guichet unique, si vous êtes victime d'une agression sexuelle récente, contactez aussitôt Info-Social (811) ou rendez-vous à l'un des centres désignés afin d'obtenir l'aide nécessaire (trousse médicolégale et médicosociale). Prenez note que certaines décisions sont à prendre rapidement.</p>	<p>N'hésitez surtout pas à en parler et à vous faire accompagner par une personne de confiance. Il est important que vous obteniez du support rapidement. Les ressources vous assisteront dans toute démarche à court et moyen termes.</p>
<p>Leurs services sont confidentiels et accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Vous pouvez aussi contacter des ressources spécialisées qui vous sont proposées au verso de cette page. Les ressources sauront vous expliquer, en toute confidentialité, les options possibles.</p> <p>Vous pouvez décider de faire un signalement avec le formulaire.</p>	<p>À la suite de votre signalement, différentes alternatives vous seront proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Support psychosocial • Plainte de nature administrative • Plainte de nature criminelle • Demandes d'accommodements

Ces différents gestes et activités correspondent tous à des agressions sexuelles lorsqu'ils sont commis **sans le consentement** de la personne, puisqu'ils portent atteinte à son intégrité physique et psychologique, à sa perception d'elle-même et de son environnement : Baisers - Attouchements - Masturbation - Contact oral-génital - Pénétration - Autres activités de nature sexuelle - Harcèlement sexuel - Exhibitionnisme - Frotteurisme - Voyeurisme - Etc. **L'agression sexuelle est un acte de violence et non de sexualité impulsive.**

RESSOURCES GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911

RESSOURCES	COORDONNÉES
Le guichet unique pour les membres du personnel, incluant le personnel du campus de Montréal CALACS Gaspésie (hommes et femmes)	1 866-968-6686
Les guichets uniques pour les étudiantes et étudiants	Gaspé : Julie Renaud (local 309-D, poste 1412) Carleton-sur-Mer : Annie Léonard (local 207, poste 7265) Îles : Laurence Arseneau-Forest (local 108, poste 6227) ÉPAQ : Alexandra Méthot-Coffie (local 209, poste 4109)
Info-social 811	811, ligne 2
Ligne d'écoute, d'information et de référence pour les victimes d'agression sexuelle (24/7)	1 888 933-9007
Programme d'aide aux employées et employés du Cégep	1 800 261-2433
Centre désigné - trousse médico-légale et médicosociale (24/7)	https://www.serviceconseilqc.ca/trouver-un-centre-designe
CALACS L'Espoir des Îles	418 986-6111 calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca
Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)	418 689-4331 ou 1 866 892-4331 cavacjim@globetrotter.net
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	De jour : 418 368-1803 ou 1 800 463-4225 Le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : 1 800 463-0629
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727)